Résolution de l’Assemblée générale du personnel de [*établissement*]

**Du respect pour les salarié-e-s des services publics !**

Les nouveaux plans élaborés tantôt par le Conseil d’Administration tantôt par le Conseil d’Etat constituent des attaques claires contre les conditions de vie et de retraite des salarié-e-s de la fonction publique. Ainsi, en voulant notamment nous faire travailler deux ans de plus ou nous faire cotiser davantage, c’est à notre santé et à notre salaire qu’ils s’en prennent. Nous, personnel du [*établissement*], en avons assez de payer, alors même que le plan CPEV 2013 qui diminuait déjà notre retraite, n’a pas encore été complètement déployé et que notre caisse de pensions se porte actuellement très bien.

En tant que salarié-e-s des services publics, en tant qu’enseignant-e-s, concierges, bibliothécaire, infirmière, conseillère en orientation, secrétaires, nous œuvrons chaque jour, malgré des conditions de plus en plus difficiles, dans leur intérêt et donc dans l’intérêt des élèves.

Nous demandons que notre travail soit reconnu et respecté, nous demandons que cessent les fréquentes attaques de nos conditions de travail, de nos conditions de vie et de retraite.

Au vu de ce qui précède, l’Assemblée générale du personnel de [*établissement*], réunie ce jour, demande:

* Qu’aucune péjoration des conditions et des prestations de la CPEV ne se produise.

Ceci implique:

* le retrait complet du plan du Conseil d’administration de notre Caisse de Pensions (CPEV) ;
* le retrait du plan du Conseil d’Etat qui prévoit une cotisation supplémentaire de notre part.

Nous sommes déterminé-e-s à lutter pour être entendu-e-s et appelons tou-te-s et tous les salarié-e-s des services publics du canton de Vaud à en faire de même.

Dans cette perspective, nous nous engageons à:

* prendre part à la prochaine Assemblée générale de la fonction publique du 7 décembre prochain et invitons tou-te-s les salarié-e-s de la fonction publique à en faire de même; dans ce cadre, nous défendrons l’idée qu’en cas de maintien des deux plans actuels – ou de l’un des deux - la grève soit envisagée ;
* poursuivre et à intensifier notre mobilisation contre toute dégradation de nos retraites.

Nous mandatons les organisations syndicales qui nous représentent à nous soutenir dans nos revendications et dans notre lutte.

NON à deux ans de travail supplémentaire ! NON à une baisse de notre salaire net !

Résolution adoptée à….

[*établissement*], [*date*]